



# Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16  
union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

le 18 novembre 2010

## Compte Rendu du GT Informatique du 16 Novembre 2010

### SERVICES INFORMATIQUES QUE S'EST-IL PASSE LE 16 NOVEMBRE ?

Ce jour là se tenait le troisième groupe de travail de l'année 2010, relatif à l'avenir des services informatiques et de leurs agents dans le cadre de la fusion.

Présidée par Philippe RAMBAL, la réunion s'est ouverte hors sa présence, retenu qu'il était par une réunion imprévue à la DG.

Trois sujets étaient à l'ordre du jour, complétés par deux points d'information, l'un sur l'application dans les services informatiques de la circulaire du 6 mars 2009 relative aux règles de vie quotidienne dans les services fusionnés (temps de travail et autorisations d'absence), l'autre sur les modalités de confection du Plan Stratégique Informatique prévu au Document d'Orientation Stratégique (DOS).

En liminaire, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a une fois de plus dénoncé l'état du dialogue social et la manière dont l'administration le conduit, épinglant au passage et en bloc, la démarche du DOS, celle des GEM (Groupe d'Expression Métier) ainsi que les espaces de dialogue.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a également interrogé l'administration sur le statut réel des groupes de travail informatiques (décisionnels ou pas ?) et, en écho, sur celui du CTPC (Comité Technique Paritaire Central). En réponse, l'administration, par l'intermédiaire de Madame Bied-Charreton qui suppléait M. Rambal, nous a confirmé ce que nous savions déjà mais que nous avons du mal à vérifier dans les faits, c'est-à-dire le caractère décisionnel du CTPC et la possibilité offerte d'un vrai débat à l'occasion de celui qui devrait se tenir au début de l'année 2011 sur l'avenir des services informatiques...débat qui ne pourra conduire, ni à la remise en cause des DISI, de leur cartographie et du calendrier de mise en place.

Les trois sujets principaux de l'ordre du jour du groupe de travail traitaient :

- de la mise en place des DISI dans ses aspects ressources humaines et instances de dialogue social,
- de l'organisation du circuit de l'assistance et du rattachement de ses acteurs,
- du centre d'édition de Meyzieu.

#### **DISI : un flou dangereux**

Loin de nous rassurer, les informations contenues dans la fiche consacrée à l'état d'avancement de la mise en place des directions des services informatiques (DISI) comme les réponses de l'administration à nos interrogations et à nos interventions, n'ont fait que confirmer nos inquiétudes et nos analyses quant aux conséquences désastreuses pour l'avenir des services informatiques du projet de fusion de l'administration.

Difficile d'y voir clair pour ce qui concerne les règles de gestion des personnels des CSI et DIT. Seul élément de « stabilité », on sait que tous les agents, informaticiens et administratifs, qui travaillent aujourd'hui dans les CSI et DIT seront rattachés, hiérarchiquement et fonctionnellement, au 1er septembre 2011, date de la création juridique des DISI, à ces nouvelles structures. Ils resteront physiquement installés dans les établissements (ESI) dans lesquels ils sont aujourd'hui. Les agents seront donc affectés à la résidence (DISI X, Résidence Y). Les éventuels mouvements de personnels qui pourraient intervenir dans le cadre des mouvements de mutations ouverts pour l'année 2011 s'effectueront selon les règles en vigueur dans chacune des filières. Après, ce sont les règles de mutation issues des travaux d'harmonisation en cours qui s'appliqueront. En cas d'affectation dans une résidence où cohabitent deux établissements ou deux établissements et le siège de la DISI, l'affectation dans l'un ou l'autre des services de la résidence sera prononcée par la CAP locale compétente.

Les sièges des différentes DISI devraient être installés dans les bâtiments abritant les CSI.

Cependant, à la demande d'une organisation syndicale, l'administration s'est engagée à étudier la possibilité d'installations dans d'autres locaux (DIT ou ailleurs).

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, cette solution n'est envisageable qu'en garantissant le respect du choix et des meilleures conditions d'installation des personnels des services support des CSI qui constitueront la base de ceux des futures DISI.

#### **Le paritarisme en danger**

De nombreux éléments font peser sur le paritarisme et sur la représentativité syndicale, et ce faisant sur le niveau de défense des personnels des DISI, de sérieux dangers.

La date prévue du prochain scrutin électoral qui permettra de désigner les représentants des personnels dans les Comités Techniques et les Comités Hygiène et Sécurité ainsi que les élus dans les CAP locales va obliger les organisations syndicales à confectionner leurs listes de candidats avant le 30 juin 2011 alors même que le corps électoral des DISI ne sera pas stabilisé.

De plus, l'éloignement entre le siège des DISI (où se dérouleront les instances paritaires) et les établissements comme celui des établissements entre eux risque de rebuter les « vocations » qu'avait pu susciter l'exercice d'un paritarisme de proximité tel qu'il était pratiqué dans les CSI et dans les DIT.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la mise en place des DISI va consacrer un recul sans précédent de la représentativité syndicale, du paritarisme et du dialogue social au détriment de l'ensemble des personnels concernés. De plus la distance qui va naître de la nouvelle organisation entre les agents des établissements distants et le siège des DISI sera à coup sûr préjudiciable à un traitement équitable des situations individuelles.

Au final, la réforme proposée par l'administration sera, de notre point de vue, extrêmement préjudiciable aux personnels.

### **Assistance : proximité virtuelle**

Comme nous nous y attendions, l'administration a validé une organisation qui s'articule autour du principe de l'interlocuteur unique, qui repose sur une assistance téléphonique (AT) à double niveau (AT1 et AT2) segmentée en « domaines métiers » et regroupée au sein de Plateau Unique Virtuel (PUV).

Cette assistance téléphonique est complétée par une assistance technique qui comprend les Cellules Informatiques Départementales (CID) et les SIL (Supports aux Infrastructures).

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est longuement intervenue sur cette partie du dossier notamment pour réclamer plus d'informations sur les PUV et plus particulièrement sur la volumétrie des appels et sur les transferts de missions que ne manquera pas d'engendrer la nouvelle organisation.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est également exprimée pour souligner que l'étendue des domaines fonctionnels et applicatifs du « PUV Part », destiné aux structures fusionnées, nécessitait une formation d'extrême qualité généralement gage d'une meilleure maîtrise, par les assistants utilisateurs, des deux niveaux d'assistance et par suite d'une amélioration des conditions de travail des personnels.

Si tous les incidents doivent passer via l'assistance téléphonique, l'administration a indiqué qu'elle ne mettrait aucune pression particulière pour contraindre les personnels. En clair la sollicitation directe des cellules de proximité (ex CMI et ex CMIBD) demeurera possible. Elle sera cependant problématique dans la mesure où, à terme, ces cellules ne se trouveront plus à proximité immédiate des services et sous tutelle hiérarchique et fonctionnelle des DISI.

### **Rattachement des cellules informatiques locales : proches de loin, loin d'être proches**

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a farouchement défendu, seule, les revendications des agents des cellules micro-informatiques de l'ex DGI et de bon nombre de CMIBD affectés dans les départements dépourvus de DIT et sans jamais ignorer celles des agents des SAU sur lesquels pèsent réellement des dangers bien plus graves que la perte éventuelle d'une polyvalence par ailleurs considérée comme une des causes de la détérioration des conditions de vie au travail et de moindre qualité de service, dans tous les autres services de la DGFIP.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a démontré qu'un rattachement mixte, hiérarchique à la direction locale et fonctionnelle soit à la direction locale soit à un établissement informatique, n'obérerait en rien la qualité de l'assistance, dans la mesure où c'est ce qui se passe dans la réalité. Comme l'empirisme démontre que les utilisateurs (les agents de tous grades) privilégient assez majoritairement et dans les deux ex-réseaux, la sollicitation des équipes de proximité. Si la DG a semblé particulièrement sensible à nos arguments, l'opposition, de toutes les autres OS à cette option, a emporté le choix de la DG qui doit encore être confirmée en CTPC.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne lâchera pas l'affaire.

### **Meyzieu : quand l'action paye**

Le point suivant de l'ordre du jour concernait le centre d'éditique de Meyzieu.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, qui avait convié au GT deux camarades travaillant dans l'« usine » ainsi que les représentants de la section départementale du Rhône, en charge syndicalement de ce service, il s'agissait d'abord de valider l'accord financier conclut le 28 octobre lors de la visite sur le site de deux représentants de la DG.

Ce fût rapidement fait et nos deux camarades ont pu témoigner de leurs difficultés quotidiennes comme de leur volonté farouche d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels du CEM. Ils ont aussi fait part de leur désarroi face à un dialogue social local déficient.

P.Rambal a reconnu cette défaillance ajoutant que l'administration aurait dû trouver une certaine fierté au travers du lancement de ce service unique en Europe, ce qui n'était pas le cas du fait de ses difficultés persistantes à fonctionner normalement et ce à cause de machines inadaptées. En réponse aux arguments de la délégation de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la DG a mandaté un de ses représentants, chef de bureau, pour suivre l'évolution du dossier du point de vue notamment des conditions de travail. C'est une belle avancée à mettre au crédit de la détermination des personnels.

**Ce groupe de travail qui s'est terminé aux alentours de 18 heures 30 est une nouvelle étape dans la fusion des services informatiques. Il a permis à l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires de démontrer son attachement indéfectible à la fois à la qualité de service et à l'intérêt des personnels et de leurs revendications.**

**La prochaine étape est prévue pour le début de l'année 2011, dans un cadre beaucoup plus officiel et formel, celui du CTPC. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires y portera, sans exclusive et sans le moindre corporatisme, haut et fort, les revendications de tous les agents de la sphère informatique de la DGFIP, informaticiens et administratifs.**